

à retourner au Syndicat

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Adresse de messagerie :@

Déclare :

1 - **Adhérer** à partir de l'année 2023 au Syndicat des Forestiers Privés de Saône et Loire.

2 - **Etre propriétaire** de : hectares de bois, sur le territoire des Communes de :

Communes	Hectares	Communes	Hectares

(Si vous possédez un jardin d'agrément boisé, ou quelques arbres isolés préciser leur situation, en rajoutant la surface à votre total « bois » pour bénéficier également de l'assurance Responsabilité Civile collective du Syndicat).

MONTANT DE LA COTISATION

❖	< 25 ha	= 40 €
❖	≥ 25 < 50 ha	= 50 €
❖	≥ 50 < 250 ha	= 1.30 €/ha
❖	≥ 250 < 500 ha	= 1.20 €/ha
❖	> 500 ha	= 1.10 €/ha

Tarif dégressif

Votre superficie est de : ha

Votre cotisation est de : €

A le

En Adhérant au Syndicat

- Vous bénéficiez gratuitement de l'assurance Responsabilité Civile Collective du Syndicat pour vos bois déclarés.
- Vous recevrez gratuitement le bulletin de liaison des Syndicats des 4 départements de la région Bourgogne avec les informations locales, régionales et nationales sur tout ce qui touche aux bois et forêts.
- Vous pouvez faire une demande de conseils juridiques « individuels » ou « personnalisés » auprès de la Fédération Nationale à PARIS (sous certaines conditions).
- Adressez-vous au Secrétariat qui répondra à toutes vos questions.

Signature :

*"Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures"*